

▣ CALCUL DE VOTRE CONTRIBUTION

VERSEMENT CONVENTIONNEL DE BRANCHE

→ Votre entreprise a un effectif MOYEN en 2024 de moins de 20 salariés	MSB 2024	(A x 0,15 %) = _____	€ ht A1
→ Votre entreprise a un effectif MOYEN en 2024 compris entre 20 et moins de 50 salariés	MSB 2024	(A x 0,60 %) = _____	€ ht A1'
→ Votre entreprise a un effectif MOYEN en 2024 de 50 salariés et plus	MSB 2024	(A x 0,70 %) = _____	€ ht A1''
	TVA (exonéré)	= _____	€ tva A2
	Montant TTC	(A1 ou A1' ou A1'' + A2) = _____	€ ttc A3

DIALOGUE SOCIAL

MONTANT DE LA CONTRIBUTION **MSB 2024** (A x 0,15 %) = _____ € **A4**

▣ MONTANT À VERSER

Montant à verser (A3 + A4) = _____ €

▣ IMPORTANT

La loi n°2023-1250 du 26 décembre 2023 de financement de la sécurité sociale autorise l'Opcommerce, opérateur de compétences, de poursuivre la collecte des contributions conventionnelles décidées par accord de branche au-delà du 1^{er} janvier 2024 par conventionnement avec les organisations salariales et patronales représentatives.

▣ **Retournez ce bordereau dûment renseigné à l'aide de l'enveloppe jointe, à l'adresse ci-contre, accompagné de votre règlement.**

L'Opcommerce
TSA 69973 – 75 839 Paris cedex 17

Les informations recueillies via ce formulaire sont nécessaires à l'accomplissement par l'Opcommerce de la mission qui lui a été confiée par la branche professionnelle considérée. Pour exercer vos droits d'accès et de rectification, vous pouvez prendre connaissance de notre politique de protection des données personnelles via le lien ci-contre sur : <https://www.loppcommerce.com/politique-de-protection-des-donnees-personnelles>

▣ MODE DE RÉGLEMENT

Virement

Pour les virements : IBAN : FR 76 3000 4008 1900 0109 4490 761
BIC : BNPAFRPPAA

Votre virement : les 9 premiers chiffres de votre n° SIRET doivent impérativement être les premiers caractères de votre ordre de virement.

Chèque à l'ordre de l'Opcommerce

N° | | | | | | | | | |

Banque _____

Votre attestation de versement sera prochainement disponible sur <https://ws-entreprise.loppcommerce.com> après règlement effectif de vos contributions.

▣ CACHET DE L'ENTREPRISE ET SIGNATURE

Date _____

DATE LIMITE DE PAIEMENT LE 28 FÉVRIER 2025